

GUIDE PRATIQUE PETITE ENFANCE



Sommaire

Edito

p.3

Le Relais Petite Enfance

p.4

L'accueil au domicile d'un(e)Assistant(e)s Maternel(le)s

p.6

L'accueil en Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

p.7

Les gardes d'enfants à domicile

p.8

Quelles démarches ?

p.9

Les structures intercommunales

p.10

Les structures privées

p.12

Adresses et liens utiles

p.14

Carte du territoire

p.16



Chers parents et/ou futurs parents

Votre bébé est arrivé ou arrive bientôt. C'est un moment exceptionnel de votre vie. Vous allez profiter des joies et des découvertes d'être parents. Mais vous vous posez des questions et/ou vous rencontrez des difficultés pour trouver un mode d'accueil.



Ce guide pratique Petite Enfance est conçu pour y répondre et vous accompagner. Nous avons conscience que concilier harmonieusement vie familiale et vie professionnelle est un des défis lancés aux jeunes parents.

La Communauté de Communes Terroir de Caux souhaite vous accompagner pour répondre au mieux à vos besoins. Ce guide pratique Petite Enfance a pour vocation de vous apporter toutes les informations nécessaires, relatives aux services existants sur le territoire, adresses et numéros utiles.

Profitez des joies d'être parents sereinement, le Relais Petite Enfance (RPE) est présent pour vous guider et vous soutenir. C'est en ce sens que nous proposons un « sac naissance » à tous les nouveaux parents présents sur le territoire. Ce sac contient différents produits, des bons de réduction pour prendre soin de bébé et de vous-même, nous ne vous oublions pas. Vous y découvrirez des produits d'entreprises locales.

Le Relais Petite Enfance vous accompagnera dans cette aventure qu'est la parentalité au travers d'animations, de réunions à thèmes, de livrets et de publications.



Le Relais Petite Enfance

Lieu ressource :



Le Relais Petite Enfance est un lieu d'informations, d'échanges, de rencontres au service des parents et des professionnel(le)s de la petite enfance. Ce lieu est neutre et gratuit.

Il a pour mission d'orienter les familles dans leurs recherches d'un mode d'accueil, d'accompagner les familles et assistants maternels autour des questions relatives au contrat de travail et de proposer des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis chez les assistant(e)s maternel(le)s.

Le RPE vous propose une démarche à la fois globale et personnalisée.

- Accompagnement des assistant(s) maternel(le)s

Le RPE apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger autour de leurs expériences.

Le RPE permet de rompre l'isolement professionnel des assistant(e) maternel(le)s en proposant une écoute attentive, en organisant des rencontres entre assistant(e)s maternel(le)s ; des réunions thématiques ou interprofessionnelles ; des activités d'éveil pour les enfants ; en soutenant les professionnel(le)s dans leurs projets professionnels.



- Information et orientation dans la recherche d'un mode de garde

Les deux animatrices du RPE vous informent sur les divers modes d'accueils individuels et collectifs existant sur le territoire. Elles sont à l'écoute de vos doutes et de vos interrogations de futurs parents. Vous pourrez également leur faire part de vos attentes et contraintes concernant l'accueil proposé par les professionnel(le)s de la petite enfance. Elles vous orienteront vers le mode d'accueil correspondant au mieux à vos besoins et attentes.

Pour finaliser un accueil auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le), le RPE vous guidera dans les démarches à accomplir en tant que futur parent employeur : (contrat de travail, calcul de la rémunération, vos droits, vos devoirs, etc. ...)

Vous pourrez également participer à des réunions d'informations et d'échanges sur des thématiques (alimentation, sommeil, jeu libre...)

- Ateliers d'éveil

Dans le cadre de leur mission d'accueil, les assistant(e)s maternel(le)s auront à cœur de favoriser l'éveil, l'épanouissement et la socialisation du jeune enfant tout en garantissant sa sécurité physique et affective.

Pour les soutenir, le RPE leur propose des activités collectives et des ateliers d'éveil en mettant à disposition du matériel adapté. Les temps d'éveil sont l'occasion pour les assistant(e)s maternel(le)s de faire rencontrer d'autres enfants et adultes aux enfants qu'ils accompagnent et leur proposer un nouveau lieu de jeu et de développement.

L'accueil au domicile des Assistant(e)s Maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s sont des professionnel(le)s de la petite enfance qui ont suivi une formation obligatoire et sont, ensuite, agréées par le Conseil Départemental en partenariat avec les services de la protection maternelle infantile. L'agrément est délivré selon certains critères :

- la formation initiale et continue,
- les conditions d'accueil au domicile,
- la sécurité,
- le bien-être...

L'accueil s'effectue au domicile des assistants maternels en appartement ou en maison individuelle avec un nombre d'enfants restreint. Cela permet de proposer un accueil douillet tout en côtoyant d'autres enfants. Il pourra y être proposé des activités d'éveil pour favoriser leur développement psychomoteur, leur autonomie et leur épanouissement. Dépendant de l'accord qui aura été établi, les amplitudes horaires d'accueil sont souvent plus étendues et plus souples. Il en sera de même pour l'accueil d'enfant malade.

300 assistant(e)s
maternel(le)s
sur le territoire



L'accueil au sein des MAM

Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Les Assistant(e)s Maternel(le)s ont la possibilité de se regrouper pour former des Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s. Dans des locaux, quatre assistant(e)s maternel(le)s au plus peuvent accueillir, simultanément, chacun(e) selon leur agrément le nombre d'enfants y étant inscrits.

- La délégation d'accueil

La délégation d'accueil est spécifique à la MAM. C'est la possibilité pour un(e) assistant(e) maternel(le) de se faire remplacer par un(e) de ses collègues. De ce fait, chacun peut pratiquer des horaires différents et ainsi proposer une amplitude horaire plus large aux familles.

Chaque parent peut autoriser l'assistant(e) maternel(le) qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistant(e)s maternel(le)s qui exerce dans la même MAM.

- Entre accueil collectif et accueil familial

Les MAM allient les avantages d'une prise en charge individualisée de chaque enfant et d'un accueil collectif, avec divers professionnel(le)s qui les accueillent.

En effet, les MAM permettent une prise en charge personnalisée de l'enfant par un(e) assistant(e) maternel(le) référent(e).

Le référent offre la sécurité affective nécessaire à son développement. L'assistant maternel référent veille au respect des besoins et du rythme de chaque enfant, afin de favoriser son bien-être au sein de la MAM. L'enfant bénéficie également de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels et d'autres enfants, d'âge différent. Les MAM favorisent ainsi la «*découverte de l'autre*» et la socialisation des enfants accueillis.



Garde d'enfants à domicile

Les gardes d'enfants à domicile ont en charge un ou plusieurs enfants au domicile des parents, présents ou absents. Vous pouvez l'embaucher à domicile, en garde partagée avec une autre famille, en alternance aux domiciles des deux familles.

- La souplesse d'organisation

C'est l'employeur qui fixe lui-même les horaires. Les horaires sont souples, en cas d'imprévu, l'employé(e) attend votre retour avant de partir, sans vous inquiéter, à condition de l'en avoir informé. Il n'y a pas d'autres contraintes que celles liées à vos horaires.

Dans le cas où vous choisissez la garde alternée, il faudra respecter vos horaires pour la semaine où le(s) enfant(s) sont en garde au sein de l'autre famille. De plus, les congés payés devront être fixés avec accord de l'autre famille.

- Le confort

Son temps de travail est consacré à vos enfants. Bien qu'il n'y ait pas de formation obligatoire, elle/il s'adapte au rythme de sommeil, de jeux ... de votre (vos) enfant(s). Vos enfants sont gardés, dans leur environnement.

Vous n'aurez pas à déposer votre (vos) enfant(s) au sein de la structure dans laquelle il(s) sont accueilli(s), ni à aller le(s) chercher en partant du travail. Sauf dans le cas où vous choisissez la garde alternée, dans ce cas, une semaine sur deux, vous devrez les emmener et les récupérer chez l'autre famille.



Quelles démarches ?

Le RPE pourra vous fournir la liste des assistants maternels et des MAM de votre secteur.

Vous pourrez trouver les coordonnées de garde à domicile sur :

[Pole-emploi.fr](#)

[Net-particulier.fr](#)

Les petites annonces
(mairies, écoles, commerçants de proximité)

[monenfant.fr](#)

Il vous faudra ensuite les contacter afin de convenir d'un rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, vous pourrez lui poser des questions sur son foyer, son expérience dans le métier, le nombre d'enfants en garde actuellement, son domicile (pour les assistants maternels à domicile) ou le lieu d'accueil (pour les assistants maternels en MAM), les activités proposées, le matériel de puériculture, l'organisation des repas... N'oublions pas les questions un peu plus factuelles mais qui seront nécessaires à l'établissement du contrat de travail comme la prise des congés payés et le tarif horaire qui vous permettront d'établir une mensualisation, les heures complémentaires sont-elles acceptées ?

Une fois votre choix effectué, vous devrez établir un contrat de travail et effectuer les démarches nécessaires auprès de Pajemploi. Le RPE peut vous fournir un modèle de contrat de travail, les animatrices vous accompagneront pour le remplir et dans chacune des démarches : déclaration Pajemploi, arrêt maladie, congés payés, rupture de contrat...



Etablissements d'accueil du jeune enfant

1. Les structures intercommunales

Terroir de Caux accorde une place importante au bien-être et au développement de l'enfant par notamment la mise en place d'un accueil individualisé ; l'instauration d'un climat de confiance entre parents et professionnel(le)s qui permet un dialogue constructif dans l'intérêt de l'enfant.

C'est en ce sens qu'il est proposé des jeux libres, des jeux d'éveil, des activités proposées par le professionnel : l'éveil corporel, l'éveil musical, les jeux éducatifs, les jeux créatifs. Des activités sont proposées aux enfants lors de temps forts de l'année, par exemple : mardi gras, Pâques, la semaine du goût ...

18 places
Enfants accueillis
de 10 semaines à 6 ans

Multi-accueil «Les Poussins»
2 Impasse des Fleurs
76590 LONGUEVILLE SUR SCIE
02.35.04.56.04
lespoussins@terroirdecaux.net
(du lundi au vendredi 7h30/18h30)

Multi-accueil «Au Clair de la Lune»
593 Rue André Lecomte
76810 GRUCHET SAINT SIMEON
09.63.42.38.40
auclairdelalune@terroirdecaux.net
(du lundi au vendredi 7h30/18h)

18 places
Enfants accueillis
de 10 semaines à 6 ans

10 places
Enfants accueillis
de 10 semaines à 4 ans

Micro-crèche «La Futaie»
8 Rue Jules Ferry
76720 AUFFAY/VAL DE SCIE
02.35.34.65.18
lafutaie@terroirdecaux.net
(du lundi au vendredi 7h30/18h)



Infos pratiques

Visites virtuelles
des crèches sur
terroirdecaux.fr

Ces lieux d'accueils collectifs mettent en avant un véritable désir de reconnaître les besoins du jeune enfant. Ils offrent un environnement riche et stimulant aux enfants accueillis, afin qu'ils puissent développer leurs potentialités en cohérence avec les conceptions et les attentes éducatives de leurs parents, et celles offertes par les professionnels de la structure.

• Les différents modes d'accueils

Accueil régulier :

Votre enfant est accueilli en fonction d'un planning prédéfini. Un contrat est alors établi et donne lieu à une mensualisation pour la famille. Les termes du contrat sont déterminés lors des rendez-vous d'inscription.

Accueil occasionnel :

Votre enfant est accueilli en fonction d'un planning aléatoire selon vos besoins et correspondant aux disponibilités de la structure. Pour le bien-être de l'enfant, il est souhaitable d'avoir deux venues par semaine. La facturation est établie tous les mois sur le nombre d'heures réalisées par l'enfant.

• Comment s'inscrire ?

Si des places sont disponibles, l'inscription se fait directement auprès de la structure de votre choix. Un rendez-vous vous est proposé afin de vous présenter la structure et de procéder aux démarches administratives.

S'il n'y a pas de places, une fiche de préinscription sera remplie et vous serez sur liste d'attente. La structure vous tient informé de l'évolution des disponibilités.

• Fermeture des crèches pour congés annuels

- Au pont de l'Ascension
- 4 semaines en août
- 2 semaines pour les fêtes de fin d'année



2. Les structures privées

Micro-crèche «Au pré des bébés»

70 rue des Grès

76890 VARNEVILLE-BRETTEVILLE

02.35.60.71.12 / aupredesbebes@gmx.fr

(du lundi au vendredi 7h/19h)

10
places

La micro-crèche propose un accueil aux enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle.

L'accueil est assuré par 4 éducatrices et aide-éducatrices qualifiées.

Notre projet éducatif est axé sur :

- Un accueil individualisé de chaque enfant au sein de la collectivité
- La communication avec les familles
- L'autonomie de l'enfant dans tous les gestes du quotidien et dans les activités (Montessori)
- La bienveillance, le respect de soi, de l'autre, et de l'environnement
- La motricité libre, les jeux d'extérieur, le potager.

Les couches écologiques, tous les produits d'entretien et les goûters bio sont fournis par la structure.

Lors du premier rendez-vous, vous pourrez visiter les locaux, connaître le tarif adapté à vos besoins et poser toutes vos questions.

Micro-crèches «Babychous» et «Babykids»

7 rue des Forrières

76590 TORCY LE PETIT

06.33.39.09.38

(du lundi au vendredi 7h/20h)

10
places

Les micro-crèches proposent un accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Le projet éducatif est axé sur le travail autour de l'individualité et de la personnalisation de l'enfant, la prise en charge individuelle et la motricité libre.

Les deux structures proposent de la Babygym, de l'initiation à l'anglais et au cirque.



Micro-crèche «Le repère des p'tits loups»

4 rue du Clos de l'Aiglerie

76730 BACQUEVILLE EN CAUX

06.64.50.40.27 / 02.32.90.90.98

mclerepere@yahoo.fr

(du lundi au vendredi 7h/19h)

10
places

La micro-crèche est une structure d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Cette structure est limitée à 10 enfants simultanément, permettant un accueil individualisé tout en respectant leur rythme.

L'équipe se compose d'une gérante et de trois animatrices diplômées de la petite enfance. L'ensemble des professionnelles travaillent dans la bienveillance et favorisent le bien-être des enfants.

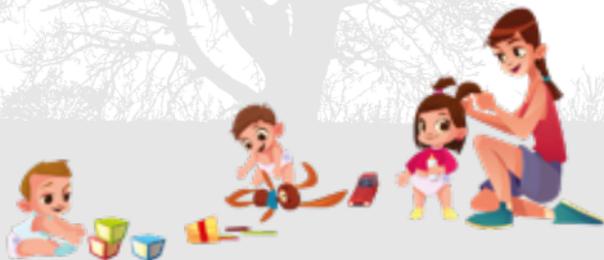
L'accueil de l'enfant et de sa famille s'effectue en tenant compte des besoins de chacun.

L'équipe organise chaque mois un atelier musique et lecture de contes en faisant appel à deux intervenantes extérieures.

La structure propose des animations avec les familles tout au long de l'année (Noël, Pâques, début de l'été).

5 semaines de fermeture dans l'année :

- 3 semaines en août
- 1 semaine lors des vacances scolaires de Noël
- 1 semaine lors des vacances scolaires de Pâques



Adresses et numéros utiles

Service de Protection Maternelle et Infantile

PMI de Bacqueville en Caux
4 rue du Clos de l'Aiglerie
76730 BACQUEVILLE EN CAUX
02.35.83.20.80

PMI de Longueville sur Scie
17 route de Newton Longville
76590 LONGUEVILLE SUR SCIE
02.35.83.34.02

PMI de Tôtes
13 rue du Chant des Oiseaux
76890 TÔTES
02.35.32.81.72

PMI d'Offranville
421 Avenue de la Hêtraie
76550 OFFRANVILLE
02.35.85.01.94



Caisse d'Allocations Familiales
4 Boulevard Georges Clémenceau
76200 DIEPPE
0.810.25.76.80
www.caf.fr / www.monenfant.fr



MSA Haute-Normandie
Cité de l'Agriculture
76236 BOIS GUILLAUME CEDEX
www.hautenormandie.msa.fr



Pour toute question relative à l'embauche
d'un(e) assistant(e) maternel(le)
ou garde à domicile

Centre National Pajemploi
43013 LE PUY EN VELAY CEDEX
0.806.807.253
www.pajemploi.urssaf.fr



Pour toute question relative
au contrat de travail

Direccte
02.32.14.08.58
norm-ud76.direction@direccte.gouv.fr



Pour trouver la convention collective
des assistants maternels

www.legifrance.gouv.fr



